

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/.../T/2017 pour les travaux de construction de :

- Lot 1 : d'un centre de santé de BUSENGE (bloc maternité, Hébergement, Home, Bloc latrines et les accessoires) ;
- Lot 2 : d'un bureau de la zone RUTONGO ;
- Lot 3 : d'une infrastructure administrative communale de MUHUTA.

Date de publication : 24.../04.../2017

Date d'ouverture des offres: 24.../05.../2017

Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de MUHUTA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la **réalisation des travaux de construction d'un centre de sante de BUSENGE, d'un bureau de la zone RUTONGO et d'une infrastructure administrative communale de MUHUTA**
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de MUHUTA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés objet de cet appel d'offres.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en **trois (3) lots**.
 - **Lot 1 : Construction d'un centre de sante de BUSENGE (bloc maternité, Hébergement, Home, Bloc latrine et les accessoires) ;**
 - **Lot 2 : Construction d'un bureau de la zone RUTONGO ;**
 - **Lot 3 : Construction d'une infrastructure administrative communale de MUHUTA.**
5. L'ensemble des travaux est à réaliser respectivement dans un délai maximum de **quatre (4) mois (lot1) et trois (3) mois (lot 2 et lot 3) calendrier**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Secrétariat du Bureau de la Commune MUHUTA, moyennant le paiement de cent mille 100 000fbu francs burundais : 50 000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000fbu au compte n° 8212-14 ouvert à la BCB au nom de la Commune MUHUTA.

J

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,
en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée suivant le tableau ci-dessous:

Lot	Site	Date de visite	Heure de visite	Lieu de rencontre
1	BUSENGE	09.../05.../2017	8 heures	Chef lieu Zone GITAZA
2 et 3	RUTONGO et MUHUTA	10.../05.../2017	9 heures	Chef lieu Commune MUHUTA

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission :

- **Lot 1 : Trois millions de francs burundais (3 500 000 FBU) ;**
- **Lot 2 : Un million de francs burundais (1 000 000 FBU) ;**
- **Lot 3 : Trois millions de francs burundais (3 000 000 FBU).**

12. Les offres doivent être soumises au secrétariat de la **Commune de MUHUTA**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

13. Chaque soumissionnaire peut présenter son offre sur les **trois lots mais ne peut être attributaire que de (2) deux lots.**

Validité des offres

14. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires pour tous les lots, à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

15. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 24/05/2017 à 10 heures**

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC, dans une des salles de la commune MUHUTA, **le 24/05/2017 à 10heures 30 minutes.** Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;

3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale) ;
5. L'attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce;
9. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité ;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception). Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit et ; d'un chiffre d'affaire d'au moins de Deux cent millions de FBU (200 000 000 FBU) au cours des deux dernières années.

Fait à MUHUTA, le 20.04 /...../...../2017

**Administrateur Communal et Personne Responsable des
Marchés Publics de la commune MUHUTA**

Diomède NDEMURUGOHE

